

## CHAPITRE 13 - Exploiter, préserver et protéger

Du Néolithique jusqu'à nos jours, les sociétés humaines n'ont cessé d'intensifier la pression exercée sur leur environnement afin d'assurer leur développement. Elles en ont ainsi profondément modifié les équilibres, avec deux accélérations majeures au cours des révolutions néolithique et industrielle. Cette évolution les a conduites à repenser leur relation à l'environnement.

**Comment les sociétés ont-elles progressivement pris conscience de la nécessité de protéger l'environnement ?**

## **Cours : Les sociétés face à leur environnement, de la Préhistoire à nos jours (p. 316-317)**

Comment l'humanité, au cours de son histoire, a-t-elle exploité et modifié son environnement ?

### **I - La révolution néolithique**

#### **A. Des chasseurs-cueilleurs aux agriculteurs**

Avant la révolution néolithique, les hommes sont des chasseurs-cueilleurs. Au cours du Paléolithique, ils sont nomades et vivent des ressources qu'ils prélèvent directement dans leur environnement (chasse, pêche et cueillette).

Commencée il y a environ 9 000 ans au Proche-Orient, la révolution néolithique repose sur l'invention de l'agriculture et de l'élevage. Liée à des évolutions techniques importantes (outils en pierre polie, invention de la poterie), elle s'accompagne de la sédentarisation des hommes, donne lieu à une forte croissance démographique et à l'apparition de nouvelles sociétés humaines.

La révolution néolithique ne concerne cependant pas toute l'humanité. Jusqu'à l'époque contemporaine, il subsiste en effet des populations de chasseurs-cueilleurs (aborigènes d'Australie, sociétés amérindiennes, Inuits). Cela s'explique par l'hostilité de certains milieux naturels ou par la volonté de maintenir certaines traditions ancestrales.

#### **B. La révolution néolithique, une révolution environnementale**

Les activités humaines ont eu une influence sur l'environnement avant même la révolution néolithique. Les hommes du Paléolithique portent sans doute une part importante de responsabilité dans la disparition de certaines espèces animales de grande taille, comme les mammouths.

À la faveur de la révolution néolithique, les hommes accroissent leur emprise sur leur environnement. L'invention de l'agriculture est en effet rendue possible par la sélection de certaines plantes qu'ils regroupent et protègent dans des champs (orge, blé, riz, millet...), mais aussi par la domestication de certaines espèces animales (buffle, bœuf, porc, chien...).

Là où elle se produit, la révolution néolithique modifie profondément les écosystèmes. Elle affecte notamment la biodiversité, en entraînant la disparition progressive d'un certain nombre d'espèces sauvages, comme l'aurochs européen.

## **II - L'héritage néolithique, jusqu'aux temps modernes**

### **A. Une pression continue sur l'environnement**

La révolution néolithique détermine durablement le rapport des hommes à la nature. Jusqu'aux temps modernes, ils exercent sur elle une pression continue, qui trouve notamment sa source dans la croissance démographique. L'augmentation de la production agricole est rendue possible par l'extension des surfaces cultivées aux dépens de la nature sauvage. Cela suppose de nombreuses opérations de défrichement ainsi que la mise en culture de zones marécageuses.

Le développement de l'artisanat au Moyen Âge a également un impact sur l'environnement. Il nécessite en effet une intensification des activités d'extraction minière et est à l'origine de formes de pollution, notamment dans les villes.

## **B. Mondialisation et environnement**

À partir du XV<sup>e</sup> siècle, les Européens se lancent à la conquête du monde. Ils colonisent alors l'Amérique et une partie de l'Afrique. L'exploitation des ressources naturelles du Nouveau Monde relève souvent d'une économie destructrice, qui ne se soucie pas de leur renouvellement.

Cette première mondialisation a des conséquences sur l'environnement en Europe. La construction navale, par exemple, exerce une pression nouvelle sur les forêts. Quant à l'essor de la métallurgie, il se fait en lien avec le développement des activités d'extraction minière qui bouleversent les paysages.

## **III- La révolution industrielle et ses impacts environnementaux**

### **A. Une intensification de la pression sur les ressources naturelles**

La révolution industrielle commence en Europe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. À des rythmes différents, elle gagne ensuite le reste du monde. Elle implique un recours intensif aux ressources naturelles du sol et du sous-sol.

La première révolution industrielle (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle-années 1870) marque l'essor des activités minières. Elle nécessite en effet un essor spectaculaire de l'extraction du charbon et du fer, indispensables pour faire fonctionner les machines à vapeur, pour assurer le développement de la sidérurgie et celui des chemins de fer.

La seconde révolution industrielle (années 1880-années 1960) repose essentiellement sur le pétrole et l'électricité. Elle conduit donc à l'utilisation massive des ressources en eau (hydroélectricité), au développement de l'extraction des énergies fossiles, ainsi qu'à l'essor de la production du caoutchouc, utilisé par l'industrie automobile.

## **B. Les conséquences environnementales de la révolution industrielle**

La révolution industrielle dégrade l'environnement par les pollutions qu'elle génère. Elle altère la qualité des eaux et de l'air et provoque parfois des catastrophes environnementales, comme le smog de Londres, responsable de la mort de plusieurs milliers de personnes en 1952.

La croissance démographique qui accompagne la révolution industrielle produit une pression nouvelle sur la nature. La modernisation de l'agriculture favorise l'extension des cultures aux dépens de la forêt et des espèces sauvages, comme le bison, victime de la conquête de l'Ouest et de la mise en culture des Grandes Plaines américaines au XIX<sup>e</sup> siècle. Au XX<sup>e</sup> siècle, le développement des pesticides affecte l'environnement par les pollutions qu'il génère.

La révolution industrielle s'accompagne d'une révolution des transports, qui a aussi des conséquences environnementales. Au XX<sup>e</sup> siècle, elle favorise par exemple l'apparition d'un tourisme de masse peu respectueux des écosystèmes.

## **Cours : De la maîtrise de la nature à la protection de l'environnement**

**(p. 318-319)**

Comment les sociétés humaines ont-elles pris conscience de la nécessité de protéger leur environnement ?

### **I - Maîtriser la nature et l'environnement sous l'Ancien Régime**

## **A. Penser la nature et l'environnement sous l'Ancien Régime**

Sous l'Ancien Régime, la nature sauvage suscite volontiers la crainte. Les espaces naturels, comme les forêts et les montagnes, sont pensés comme inhospitaliers et dangereux, sources de peur. Les théories médicales, inspirées de l'héritage antique, considèrent que ce qui entoure l'homme, notamment l'air et l'eau, détermine sa santé.

Les sociétés ne se préoccupent pas de protéger la nature et l'environnement. Il arrive que les pouvoirs prennent des mesures destinées à préserver ou à encadrer l'usage d'une ressource, mais cela ne relève pas de considérations écologiques. Par exemple, lorsque Louis XIV promulgue l'ordonnance qui réglemente l'usage des eaux et des forêts (1669), il cherche avant tout à fournir à la marine de guerre les ressources en bois dont elle a besoin.

## **B. L'idée de progrès et l'asservissement de la nature**

Avec les Lumières s'impose l'idée que le progrès humain suppose un asservissement de la nature. Il faut la maîtriser et l'exploiter au bénéfice des hommes, pour contribuer à leur bonheur et faire reculer la misère.

Au temps de l'industrialisation, les pouvoirs publics prennent des mesures destinées à faciliter l'exploitation de l'environnement. Par exemple, le décret relatif aux manufactures polluantes, pris par Napoléon I<sup>er</sup> en 1810, vise moins à limiter les nuisances industrielles qu'à instaurer une sorte de droit à polluer, contre une compensation financière (principe du « pollueur-payeur »).

## **II - Protéger la nature et l'environnement à partir du XIX<sup>e</sup> siècle**

## **A. Sanctuariser la nature et les paysages naturels**

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement romantique suscite un intérêt nouveau pour la nature. Alors que s'affirment la civilisation industrielle et la modernité, la nature apparaît de plus en plus comme un lieu à préserver. Ce sentiment se renforce tout au long du siècle, à mesure que les promesses de bonheur liées à l'industrialisation sont déçues.

Ce sentiment de la nature conduit à la protection de certains espaces naturels remarquables. Ainsi s'affirme l'idée de patrimoine naturel. Créé aux États-Unis en 1872, Yellowstone est le parc naturel le plus ancien. Les premières mesures sont également prises pour protéger certaines espèces menacées, comme le bison ou les baleines, victimes de la surchasse, et qui font l'objet de conventions internationales.

## **B. Protéger l'environnement pour protéger les hommes**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les nuisances générées par l'industrialisation soulèvent des réactions et des protestations toujours plus nombreuses. Elles suscitent notamment le développement de l'hygiénisme, un mouvement qui milite en faveur du développement de pratiques visant à améliorer la santé (bains de mer, sports, promenades en montagne, etc.).

L'hygiénisme inspire des mesures de protection de l'environnement, prises souvent par les municipalités. Elles visent par exemple à améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (filtrage, création de systèmes d'adduction d'eau).



Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les prises de conscience environnementales et écologiques se font de plus en plus aiguës. Des mesures sont prises pour garantir à la fois la santé humaine et la biodiversité, comme l'interdiction par certains pays du DDT, un pesticide responsable de la disparition de nombreuses espèces animales et suspecté d'être cancérigène (1970).

### **III - De la protection de l'environnement au développement durable**

#### **A. L'idée de développement durable**

Au début des années 1970, l'épuisement des ressources en matières premières devient une crainte largement partagée. Le détonateur est le rapport Meadows, fruit du travail de chercheurs américains, qui pointe en 1972 les dangers que la croissance économique et démographique fait peser sur la planète et sur l'humanité (pollution, appauvrissement des sols cultivables, épuisement des ressources énergétiques).

Ces réflexions débouchent progressivement sur l'idée du développement durable. Le terme apparaît en 1987 dans le rapport Brundtland, émanant de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dépendant de l'ONU. Ce rapport préconise de concilier la croissance économique, justifiée par l'impératif du développement humain et la nécessaire diminution des inégalités sociales, et la préservation des ressources naturelles, afin de ne pas léser les générations futures.

#### **B. Le développement durable, un enjeu international**

Le développement durable suppose une coopération internationale. Depuis 1992, elle prend corps dans de grandes conférences, organisées régulièrement sous l'égide de l'ONU et rassemblant chefs d'État, représentants des ONG et des grandes entreprises. Visant à déterminer les priorités à respecter en vue de la réalisation du développement durable, elles portent sur des sujets très divers : la gestion durable des forêts, de l'eau, de l'énergie, le respect de la biodiversité, la protection des sols...

La mise en œuvre de ces préconisations relève des États. Tous ne le font pas avec la même détermination, à l'instar des États-Unis, du Brésil ou encore de la Chine.

L'action des pouvoirs publics est relayée par des entreprises et des acteurs de la société civile. Il existe ainsi de nos jours un grand nombre d'associations et d'ONG qui militent en faveur du développement durable (WWF, Action contre la faim...).

## **Jalon : Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert (p. 320-321-322-323)**

### **Doc 1 p. 320 : Louis XIV et la forêt française**

**Daniel Jousse, un juriste du XVIII<sup>e</sup> siècle, revient sur l'ordonnance sur les eaux et forêts, promulguée en 1669 par Louis XIV sur les conseils de Colbert.**

Les bois sont [...] une des plus belles productions de la nature, tant à cause de leur grande utilité pour la construction des bâtiments que pour les différents besoins des hommes. Il en est de même de la conservation du gibier dans les forêts, et de celle du poisson dans les rivières ; l'un et l'autre exigent pareillement toute l'attention du Souverain puisqu'ils sont une grande partie de la nourriture des hommes, et que la chasse, ainsi que la pêche, leur fournissent d'ailleurs un exercice et un amusement agréable. [...].

C'est pour établir une loi générale sur cette matière que Louis XIV a fait rédiger l'ordonnance du mois d'août 1669.

Pour pouvoir mieux réussir dans la conservation des bois du royaume, nos souverains ne se sont pas bornés uniquement à ceux de leur domaine<sup>1</sup>[...] mais ils ont aussi porté leur attention sur ceux des ecclésiastiques, des communautés et même des particuliers ; sur tous lesquels ils ont cru devoir exercer un droit de police, en les assujétissant à de certaines règles dans la coupe de leurs bois, afin d'en mieux conserver l'espèce [...].

Daniel Jousse, Commentaire sur l'ordonnance des eaux et forêts, 1772.

1. Référence aux forêts royales, dont l'usage était réservé au roi et à la cour.

#### **Doc 4 p. 321 : Les dangers de la déforestation au XIX<sup>e</sup> siècle**

**Viollet-le-Duc, grand architecte du XIX<sup>e</sup> siècle, se passionnait aussi pour la géographie alpine. Dans ce texte, il dénonce la déforestation intensive, liée à l'industrialisation, qui dégrade l'environnement alpin en provoquant de graves inondations.**

La nature, rigoureusement fidèle à ses lois [...], ne ressème pas la forêt que notre main imprudente a coupée, lorsque la roche nue apparaît et que la terre a été entraînée par les eaux de fonte et des pluies, ne rétablit pas la prairie dont notre imprévoyance a contribué à faire disparaître l'humus. Ces lois, loin d'en comprendre la merveilleuse logique, vous en détruisez l'économie ou tout du moins vous en gênez le cours ; tant pis pour vous, humains ! Mais alors ne vous plaignez pas si vos plaines sont ravagées, si vos villes sont rasées, et n'imputez pas vraiment ces désastres à une vengeance ou à un avertissement de la Providence. Car ces désastres, c'est en grande partie votre ignorance, vos préjugés, votre égoïsme qui en sont la cause.

« Eugène Viollet-le-Duc, Le Massif du Mont-Blanc, 1876 », dans Martine Chalvet, Une histoire de la forêt, © Éditions du Seuil, 2011.

## **Doc 7 p. 322 : La forêt française, un espace de loisirs convoité**

Le « trop-plein » en forêt suscite de nombreux conflits entre des usagers aux pratiques différentes, voire antagonistes. Les amateurs d'accrobranche, de VTT, de moto verte<sup>1</sup> et les flâneurs, les ramasseurs de champignons ou ceux qui promènent leur chien ne font pas forcément bon ménage. Héritiers du mouvement élitiste du début du siècle, les « grands randonneurs » prônent une admiration respectueuse de la « nature ». Ils se veulent esthètes et amateurs de botanique, tout en affichant un goût de l'effort et de la découverte. Ils n'éprouvent que mépris pour ces familles qui pique-niquent à côté du parking et troublent le calme des bois. Pour eux, la forêt doit rester un espace de découverte et de mystère. Il ne faut pas développer des équipements trop lourds qui viendraient renforcer l'artificialisation de leur chère « nature ». En revanche, les autres usagers viennent chercher dans les bois une évasion courte (2 heures environ). Ils ne veulent pas se lancer à la découverte des sentiers perdus. Bien au contraire, ils sont friands d'équipements de jeux, de sport et d'éducation. Ils apprécient les zones aménagées en parcs forestiers de loisirs.

Martine Chalvet, Une histoire de la forêt, © Éditions du Seuil, 2011.

### 1. Randonnées tout-terrain à moto

## **Doc 10 p. 323 : Les objectifs de la gestion des forêts par l'État**

**En 2001, le Parlement vote la loi définissant les objectifs de la politique forestière nationale.**

La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois [...] et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt.

La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes [...]. La politique forestière participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'autres politiques en matière notamment de développement rural, de défense et de promotion de l'emploi, de lutte contre l'effet de serre, de préservation de la diversité biologique, de protection des sols et des eaux et de prévention des risques naturels.

Article 1<sup>er</sup> de la loi d'orientation sur la forêt, 9 juillet 2001.

## **Jalon : Le rôle des individus et des sociétés dans l'évolution des milieux (p. 324-325-326-327)**

### **Doc 1 p. 324 : Qu'est-ce que la révolution néolithique ?**

L'expression « révolution néolithique » est une image, et rien de plus. De fait, dans les quelques laboratoires où s'opéra cette transformation de la chasse à l'agriculture – Proche et Moyen-Orient, Chine, Mexique, Andes, Nouvelle-Guinée, Afrique sahélienne – le processus semble avoir été lent, progressif, insidieux. À terme, il déboucha sur ce qui fut l'un des tournants essentiels de l'humanité puisque cette autotransformation des sociétés allait ouvrir toutes grandes les portes de la ville, de l'écriture, de l'État. Venu moi-même de l'histoire, c'est en historien autant qu'en archéologue ruraliste que j'ai abordé l'étude de cette mutation capitale qui vit l'homme commencer d'artificialiser son environnement par la maîtrise de la matière vivante – végétale et animale –, initier une sédentarisation qui allait faire de lui un villageois puis un urbain, libérer des flux démographiques aboutissant à une progressive saturation d'un espace toujours plus anthropisé<sup>1</sup>[...].

Jean Guilaine, *Les Racines de la Méditerranée et de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008.

1. Modifié par l'action de l'homme (anthropos en grec).

#### **Doc 4 p. 325 : La révolution néolithique en Amérique**

En cette région du monde, il y a beaucoup plus de « porosité » qu'ailleurs entre chasseurs-cueilleurs et agriculteurs.

Divers facteurs l'expliquent. Aujourd'hui encore, l'Européen qui se promène dans les champs cultivés d'Amérique du Sud tropicale (Équateur, Pérou, Colombie, Venezuela, Brésil, Guyanes) sera frappé par le mélange des plantes cultivées. Les champs ressemblent plus à des jardins qu'à des monocultures.

Ce système horticole fait penser à de petites forêts miniatures qui seraient cultivées et qui s'inscrivent dans la continuité de la véritable forêt (qui est, elle-même, fortement infléchie par l'homme, au moins en certains secteurs). Cela ne semble pas si éloigné que cela d'une logique de chasseurs-cueilleurs des régions forestières tropicales, gérant leurs ressources de cueillette.

Il faut ensuite rappeler que, pour avoir accès à des protéines animales, excepté dans les Andes, l'absence d'élevage empêche de renoncer à la chasse et à la pêche. Les agriculteurs ont donc dû rester des chasseurs.

Geoffroy de Saulieu, Alain Testart, « Naissance de l'agriculture. De nouveaux scénarios », L'Histoire, n° 387, mai 2013.



## **Doc 6 p. 326 : La révolution industrielle selon Claude Lévi-Strauss**

Après une stagnation qui, en gros, s'étale sur deux mille ou deux mille cinq cents ans (du 1<sup>er</sup> millénaire avant l'ère chrétienne jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle environ), [la civilisation occidentale] s'est soudainement révélée comme le foyer d'une révolution industrielle dont, par son ampleur, son universalité et l'importance de ses conséquences, la révolution néolithique seule avait offert jadis un équivalent.

Deux fois dans son histoire, par conséquent, et à environ deux mille ans d'intervalle, l'humanité a su accumuler une multiplicité d'inventions orientées dans le même sens<sup>1</sup>; et ce nombre, d'une part, cette continuité, de l'autre, se sont concentrés dans un laps de temps suffisamment court pour que des hautes synthèses techniques s'opèrent ; synthèses qui ont entraîné des changements significatifs dans les rapports que l'homme entretient avec la nature et qui ont, à leur tour, rendu possibles d'autres changements.

Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, © UNESCO, 1952.

1. L'auteur fait ici référence aux principales inventions qui ont permis la révolution néolithique et la révolution industrielle : l'agriculture et l'élevage; la machine à vapeur et le moteur à explosion.

## **Doc 8 p. 327 : Industrialisation et pollution des milieux naturels**

J'ai dit que l'impureté du canal de Roubaix était un fléau pour tous les riverains et que la [rivière] Deûle se transformait en égout. Je maintiens cette appréciation [...]. En ce qui touche la Marque et le canal de Roubaix, je me demande si ce n'est pas un malheur public que cette rivière ne puisse plus, contre le vœu et la destination de la nature, non plus que les cours d'eau qui y aboutissent, satisfaire aux besoins domestiques d'une nombreuse population.

J'ajoute que la mortalité du poisson est annuelle sur le canal de Roubaix. Que maintes fois il m'est arrivé dans mes tournées d'être incommodé par les odeurs les plus fétides, surtout au passage des écluses, et qu'il est notoire que les bateliers ne naviguent qu'avec la répugnance la plus marquée. Les teintureries qui bordent la Marque déversent environ 20 litres d'eau de teinture à la seconde. MM. Lister et Holden déversent chaque jour dans une section stagnante 8 m<sup>3</sup> d'eaux grasses en putréfaction. Sur la Deûle les plaintes sont continuelles depuis 1854. Ce ne sont pas les « poissons blancs » qui meurent. Les anguilles aussi. La navigation se fait au milieu de poissons morts et en décomposition et dans une eau gluante et visqueuse. La Deûle renouvelle seule les nombreux canaux d'Esquermes, Wazemmes, Lille. L'eau qui doit assainir la ville y arrive impure.

Rapport de l'ingénieur Meuche au préfet du Nord, 30 novembre 1857, dans  
Geneviève Massard-Guilbaud, Histoire de la pollution industrielle. France,  
1789-1914, Éditions de l'EHESS, 2010.

**Points de vue : Qui doit protéger la forêt amazonienne ? (p. 328-329)**

**Doc 1 p. 328 : La forêt amazonienne, au cœur d'une crise diplomatique**

**(2019)**

À qui appartient l'Amazonie ? [...] La multiplication alarmante des incendies dans la forêt amazonienne, ces dernières semaines, a donné une nouvelle acuité à cette interrogation. [...] La crise a pris un tour diplomatique. À la veille de l'ouverture du sommet du G7<sup>1</sup> à Biarritz, samedi 24 août, auquel le président brésilien<sup>2</sup> n'est pas convié, Emmanuel Macron s'est emparé de l'affaire. « Notre maison brûle, a-t-il tweeté. Littéralement. L'Amazonie, poumon de la planète qui produit 20 % de notre oxygène, est en feu. » Qualifiant les incendies de « crise internationale », le président français a indiqué son intention de mettre « cette urgence » au menu du G7. M. Bolsonaro s'est indigné, par retour de Tweet, de cette posture « colonialiste » consistant à traiter des affaires d'autres pays en dehors de leur présence. L'Allemagne et le Canada, membres du G7, et le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, qui y participe, ont appuyé l'initiative de la France [...].

L'Amazonie est-elle un bien commun universel, comme l'affirme la France – qui se prévaut accessoirement du statut de pays amazonien grâce au département de Guyane, limitrophe du Brésil ? Ou bien est-elle « à nous, le Brésil », comme le revendique le président Bolsonaro ? Les conséquences de la destruction progressive de la forêt amazonienne pour le reste des habitants du monde donnent clairement raison aux pays européens : l'Amazonie est une source importante d'oxygène, d'eau et de biodiversité dont dépend l'ensemble de la planète. Sans même parler de son impact sur les populations indigènes, la déforestation massive par brûlis s'inscrit dans le dérèglement global du système climatique.

Éditorial paru dans Le Monde, 24 août 2019.

1. Réunion régulière des chefs d'États des sept premières puissances du monde, pour discuter des questions économiques internationales. N'y

figurent que des puissances européennes ainsi que les États-Unis et le Canada.

2. Jair Bolsonaro a été élu président du Brésil en 2018. Il est classé à l'extrême-droite de l'échiquier politique brésilien.

## **Doc 4 p. 329 : La politique de Jair Bolsonaro en Amazonie**

La forêt amazonienne est actuellement au cœur des pré-occupations. Le « poumon vert » de la planète prend feu depuis maintenant plusieurs semaines, sans que cela pèse sur Jair Bolsonaro. Après l'avoir refusée, la présidence brésilienne a finalement accepté l'aide d'urgence proposée par les pays du G7 qui ont promis de débloquer d'urgence 20 millions de dollars pour envoyer des avions bombardiers d'eau supplémentaires. Après des semaines sans réaction, sous la pression internationale, le Brésil est entré en action dimanche 25 août en envoyant deux avions C-130 Hercules pouvant contenir des dizaines de milliers de litres d'eau. L'ampleur des incendies est favorisée par l'accélération de la déforestation sous le gouvernement de Jair Bolsonaro qui encourage les cultures et l'élevage bovin dans la plus grande forêt tropicale de la planète. La déforestation de la partie brésilienne de l'Amazonie a en effet augmenté de 88% en juin par rapport à il y a un an. Bolsonaro s'est engagé à favoriser le développement de l'Amazonie en l'ouvrant davantage aux investissements agricoles et miniers.

Clémence Barral, « Politique économique, sécurité, environnement : à quoi ressemble le Brésil de Bolsonaro ? », Le Figaro, 28 août 2019 [en ligne].

## **Doc 5 p. 329 : La mise en cause de la déforestation**

De nombreuses ONG et leaders indigènes<sup>1</sup> dénoncent le fait que la déforestation a repris de plus belle depuis l'arrivée au pouvoir du président d'extrême droite Jair Bolsonaro [...]. Le rapport publié jeudi par l'ONG Global Forest Watch (GFW) faisant état d'inquiétudes sur « la façon dont l'affaiblissement des lois environnementales et leur application sous la nouvelle administration du Brésil affectera la perte de forêt » [...]. Un autre rapport, de l'ONG Amazon Watch, a dénoncé le fait que de nombreuses entreprises européennes et nord-américaines achetaient des produits issus de la déforestation, comme du bois illégal ou du soja. L'ONG cite également des leaders indigènes appelant les consommateurs étrangers à boycotter les produits de l'agro-négoce<sup>2</sup> brésilien.

Dépêche AFP, 25 avril 2019.

1. Chefs des tribus amazoniennes.
2. Commerce international des produits de l'agriculture.

**Révisions : Exploiter, préserver et protéger l'environnement**  
**(p. 330-331)**

SYNTHÈSE

**I - Une exploitation de l'environnement par l'homme de plus en plus intensive**



À la fin de la Préhistoire, la révolution néolithique constitue une première rupture dans la relation des hommes à leur environnement. Là où elle se produit, elle transforme les anciens chasseurs-cueilleurs nomades du Paléolithique en agriculteurs sédentaires. Des progrès techniques, comme l'invention de la pierre taillée et de la poterie, accompagnent la domestication de certaines espèces animales et la sélection de certaines espèces végétales : ainsi naissent l'élevage et l'agriculture. Cela transforme profondément les sociétés humaines, produit une croissance démographique tout en ayant des impacts très forts sur la biodiversité et sur les écosystèmes.

L'économie de production née au Néolithique perdure jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses effets sur l'environnement se renforcent progressivement, à mesure que la croissance démographique s'affirme, nécessitant une extension permanente des cultures aux dépens de la forêt et un développement de l'artisanat. Le phénomène s'étend lorsqu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle, les Européens se lancent à la conquête du Nouveau Monde où ils mettent parfois en place des formes d'économie destructrice.

Les révolutions industrielles de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux années 1960 constituent une deuxième rupture dans les relations de l'homme à son environnement. Le progrès technique et le développement des activités de production imposent en effet un recours accru aux ressources énergétiques : le charbon, tout d'abord, puis le pétrole et l'eau, dans un second temps. Elles prennent également la forme d'une modernisation de l'agriculture qui fait reculer la nature sauvage. Elles génèrent enfin des pollutions diverses qui altèrent la qualité de l'environnement et affectent gravement la santé humaine.

## **II - La lente affirmation des préoccupations environnementales**

Avant la révolution industrielle, il n'existe pas réellement de conscience environnementale. La nature, souvent perçue comme hostile, est mise au service des besoins des sociétés humaines. Elle ne fait pas l'objet de mesures de protection, mais simplement de mesures de gestion par les pouvoirs qui veulent en organiser l'exploitation. Avec les Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle et le premier âge de l'industrialisation s'affirme même l'idée d'un nécessaire asservissement de la nature, au nom des intérêts de l'humanité.

Les premières prises de conscience environnementales s'affirment au XIX<sup>e</sup> siècle. Certains, en réaction avec le progrès technique porté par la révolution industrielle, se mettent à penser la nature comme un refuge, dont il convient de sanctuariser les espaces les plus remarquables. C'est l'origine des parcs naturels et des premières mesures de protection des espèces animales menacées. D'autres, comme les hygiénistes, s'inquiètent des conséquences de l'industrialisation sur la santé humaine et conçoivent dans cette optique la nécessité d'une protection de l'environnement.

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la protection de l'environnement prend la forme du développement durable. Face à la crainte d'un épuisement des ressources naturelles, celui-ci vise à concilier la protection de l'environnement avec la nécessité du développement humain, la résorption des inégalités et les intérêts des générations futures. Plusieurs types d'acteurs sont impliqués. À l'échelle internationale, de grandes conférences sont organisées sous l'égide de l'ONU, afin de définir les grandes lignes des actions à mener. La mise en œuvre de ces actions relève de la compétence des États et d'autres acteurs sociaux, comme les grandes entreprises et les ONG.